

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

**Délibération
n° 2019.12.402**

**Délégation du droit
de préemption urbain
- Ruelle sur Touvre -
modification du
périmètre de la ZAC
des Seguins-Ribéraux**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLLOT, Bernard CONTAMINE à Eric SAVIN, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD à Gérard DEZIER, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Francis LAURENT à Jean-Marie ACQUIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.402**

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

**DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - RUELLE SUR TOUVRE -
MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZAC DES SEGUINS-RIBERAUX**

Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération du 23 juin 2005, le conseil municipal de Ruelle a décidé la mise en œuvre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur le site des Seguins et Ribéraux.

Par délibération du 19 décembre 2006, le conseil municipal de Ruelle-sur-Touvre a approuvé le dossier de création de la Z.A.C. conformément aux articles L.311-1 et R. 311-2 du code de l'urbanisme.

Sa réalisation a été confiée, par la commune de Ruelle-sur-Touvre, à la SAEML Territoires Charente dans le cadre d'une concession d'aménagement en date du 08 décembre 2005. La durée de cette concession a été prorogée par un avenant n°1 en date du 07 septembre 2011 et par un avenant n°2 en date du 02 décembre 2014.

Par délibération n°105 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit. Puis, par délibération n°62 du 19 janvier 2017 l'a étendu aux 22 nouvelles communes de la communauté d'agglomération.

Conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme : « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire* ».

Par délibération n°117 du 26 mars 2015, le conseil communautaire de GrandAngoulême a délégué à la SAEML Territoires Charente le droit de préemption urbain (DPU) au titre de l'opération d'aménagement du secteur de la ZAC des Seguins-Ribéraux sur la commune de Ruelle-sur-Touvre.

Or, le périmètre de la ZAC défini, en 2006, dans le dossier de création, soit 31ha, s'avère aujourd'hui trop large au regard du périmètre à aménager. En effet, il contient des secteurs qui ne sont pas nécessaires à la réalisation de cette opération comme l'emprise de la voie ferrée ou encore une partie du lit de la Touvre.

Par délibérations du conseil municipal en date du 3 juillet 2017, la commune de Ruelle sur Touvre a approuvé le dossier de réalisation modificatif, proposé par la SAEML, afin de réduire le périmètre opérationnel de la ZAC des Seguins-Ribéraux, puis le 11 septembre 2017 a défini les modalités de concertation préalable.

Enfin, par délibération du 26 février 2018, le conseil municipal de la commune de Ruelle sur Touvre a approuvé le nouveau périmètre réduit de la ZAC des Seguins-Ribéraux tel que défini dans le dossier de création modificatif.

C'est pourquoi, Il convient de modifier la délégation du droit de préemption urbain (DPU) à la SAEML Territoires Charente sur l'emprise diminuée du projet d'aménagement de la ZAC des Seguins-Ribéraux tel qu'indiqué en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Équilibre et Identité Territoriale du 26 novembre 2019,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n° 2015.03.117 portant délégation du DPU sur le territoire de la commune de Ruelle-sur-Touvre, en ce qui concerne l'opération d'aménagement de la ZAC des Seguins-Ribéraux, ceci afin de réduire le périmètre opérationnel de la SAEML Territoires Charente tel que notifié sur le plan annexé.

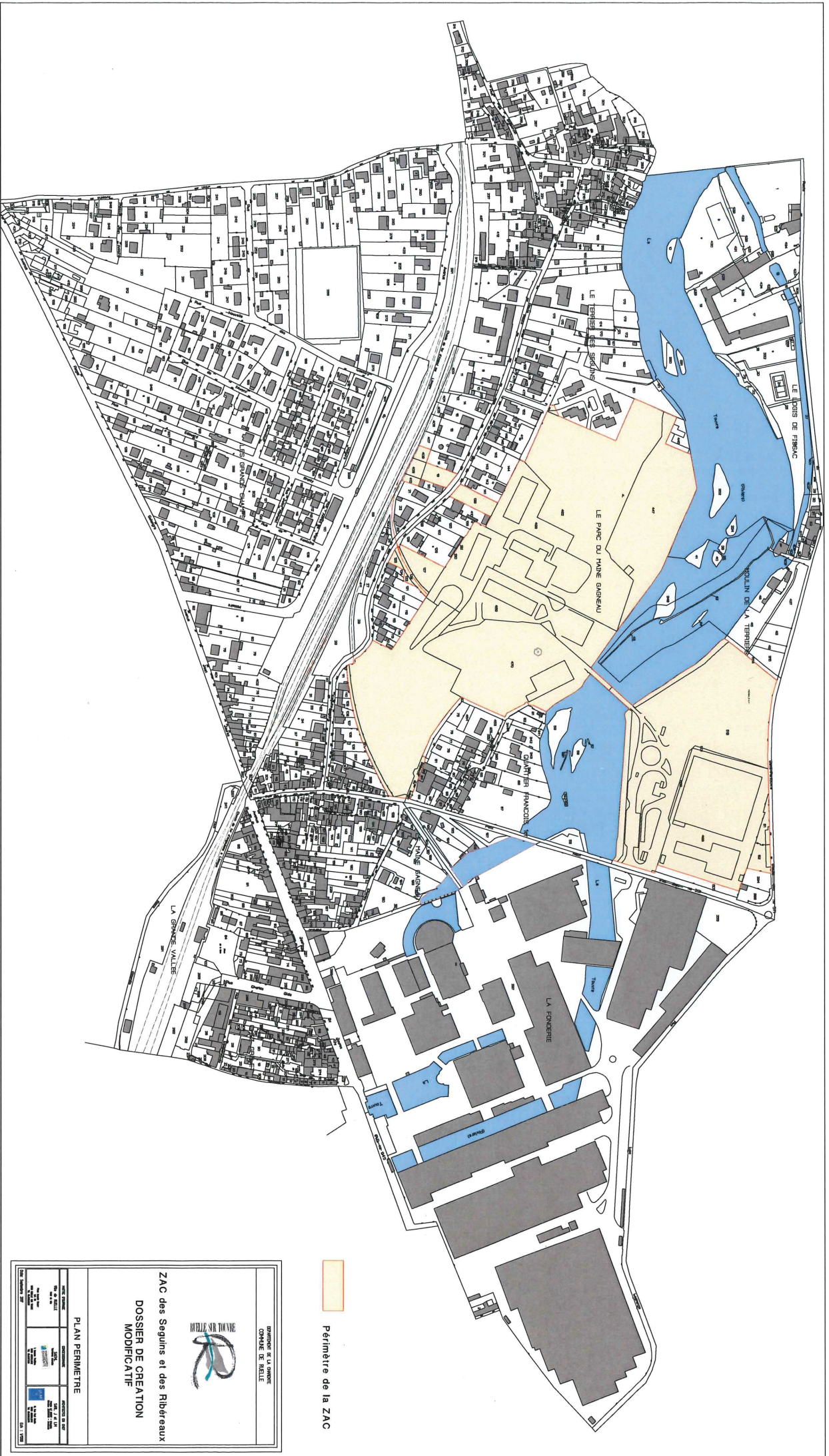
DE DELEGUER à la SAEML Territoires Charente le droit de préemption urbain sur ce périmètre rectifié.


D'ENGAGER, les formalités d'affichage règlementaires afin d'informer de cette modification.

D'AUTORISER, Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 12 décembre 2019





COMMUNE DE BELLE-BEILLE

ZAC des Seguns et des Ribéraux
DOSSIER DE CREATION
MODIFICATIF

PLAN PERIMETRE

<p>DATE DE REALISATION 15/05/2014</p> <p>PROJETANT SARL LES ENTREPRENEURS</p> <p>PROJETANT SARL LES ENTREPRENEURS</p> <p>PROJETANT SARL LES ENTREPRENEURS</p>	<p>AGENCE DE VE SARL LES ENTREPRENEURS</p> <p>AGENCE DE VE SARL LES ENTREPRENEURS</p> <p>AGENCE DE VE SARL LES ENTREPRENEURS</p>	<p>AGENCE DE VE SARL LES ENTREPRENEURS</p> <p>AGENCE DE VE SARL LES ENTREPRENEURS</p> <p>AGENCE DE VE SARL LES ENTREPRENEURS</p>
---	---	---

Périmètre de la ZAC